

**Séance ordinaire du
2 décembre 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-139

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 11 novembre ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-140

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de novembre 2013 au montant de 64 691,05 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-141

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de novembre 2013 au montant de 215 741,38 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – BUDGET 2014 ET PLAN TRIENNAL

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à la séance du 16 décembre 2013 de ce Conseil, l'adoption du règlement sur le budget 2014 sera proposée.

RÉS. 2013-12-142

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 qui se tiendront à 20 h au 318, rue Principale Ouest.

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	4 août
2 septembre	6 octobre
3 novembre	1 ^{er} décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-143

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Attendu que les prévisions budgétaires ont été présentées au directeur général;

Attendu que celui-ci est d'avis ces prévisions correspondent à la réalité de cet organisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-144

VENTE PAR SOUMISSION – BOÎTE DE CAMION

Attendu que nous avons mis en vente par soumission une boîte de camion qui était utilisée pour les loisirs;

Attendu que nous avons reçu deux offres soit :

- Jean-Doris St-Laurent :	250 \$
- Carl Lavoie :	450 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de vendre la boîte de camion à monsieur Carl Lavoie pour le prix de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-145

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE

Attendu qu'un employé a démissionné au printemps et qu'il n'a pas été remplacé;

Attendu que nous avons besoin d'un opérateur pour le déneigement pour la saison 2013-2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Jean-Doris St-Laurent pour la saison 2013-2014. Le taux horaire est fixé à 22,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-146

AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 2 POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT AU TERRAIN DE BASEBALL

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 pour la construction du bâtiment au terrain de baseball. Le montant est de 58 945,96 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-147

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU – VILLE DE RIMOUSKI – RUE PRINCIPALE OUEST

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente concernant l'alimentation en eau intervenue avec la Ville de Rimouski. Le montant sera de 151,50 \$ par logement pour les résidences branchées sur le réseau d'aqueduc de la ville de Rimouski. Les résidences sont situées entre le 615 et le 694, rue Principale Ouest. L'entente est valide jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-148

APPUI À LA SCIERIE DE SAINT-FABIEN

Attendu que :

- Scierie St-Fabien Inc., une entreprise située à Saint-Fabien dans la MRC de Rimouski-Neigette, est une propriété collective de deux groupements forestiers ; ce qui traduit une prise en charge du milieu qui doit être encouragée et supportée;
- Cette usine est la seule du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette qui transforme les feuillus;
- Scierie St-Fabien Inc. valorise ces bois par une transformation primaire et secondaire en diverses composantes pré-dimensionnées. Dans un marché difficile, l'entreprise est constamment à la recherche d'opportunités dans la mise en valeur des feuillus, le développement de nouveaux marchés et de produits à valeur ajoutée;
- Scierie St-Fabien Inc. est une entreprise de sciage performante qui génère de nombreux emplois directs et indirects, et ce de l'usine (transformation, valorisation) à la forêt (récolte, transport et aménagement);
- Scierie St-Fabien Inc. présente une localisation centrale dans la région qui est complémentaire à celle des autres usines de transformation de feuillus qui couvrent les territoires d'approvisionnement de l'Est et de l'Ouest de la région;
- L'entreprise a déposé de nombreuses demandes d'attributions au cours des dernières années auprès du Ministère des Ressources naturelles;
- Ces demandes étant restées vaines, l'usine est une des rares de la région qui ne bénéficie d'aucune garantie d'approvisionnement de la grande forêt publique ; une forêt qui couvre pourtant près de la moitié du territoire forestier régional;

- Malgré ses efforts, Scierie St-Fabien Inc. ne réussit pas à combler ses besoins d’approvisionnement à partir de la seule forêt privée;
- L’usine a besoin d’approvisionnements additionnels pour être en mesure d’opérer sur une période cible de 45 semaines, soit le niveau de transformation jugé viable économiquement par de nombreux spécialistes;
- L’annonce, par le Forestier en Chef, de hausses significatives de possibilités forestières en feuillus offre l’opportunité de combler les besoins de l’usine de Saint-Fabien à partir de la grande forêt publique;

C’est dans ce contexte que Scierie St-Fabien Inc. a récemment déposé une nouvelle demande de garantie d’approvisionnement en feuillus au Ministère des Ressources naturelles.

La ministre des Ressources naturelles a tous les éléments en main afin que l’usine de Saint-Fabien puisse enfin avoir accès aux bois de la grande forêt publique. Elle contribuerait, du même coup, au développement économique de notre territoire en aidant une entreprise d’un secteur crucial et grandement éprouvé ; une entreprise qui, nous tenons à le souligner, a réussi à traverser une crise sans précédent !

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard appuie la demande de garantie d’approvisionnement en feuillus déposée par SCIERIE ST-FABIEN INC. dans sa lettre du 17 septembre 2013 adressée à la ministre des Ressources naturelles ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-149

RÈGLEMENT 415-201-02 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 – INTÉGRATION DE LA ZONE 57 À LA ZONE 62

Attendu que la municipalité a reçu une demande de modification de son règlement de zonage;

Attendu que la demande vise à permettre les usages du sous-groupe « service intégré dans un bâtiment autre que résidentiel »;

Attendu que le Conseil entend faire droit à cette demande;

Attendu qu’en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l’unanimité que le règlement soit adopté, décrétant ce qui suit, savoir :

Article 1 **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement 415-2013- modifiant le règlement de zonage 118-89 en intégrant la zone 57 à la zone 62.

Article 2 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 **GRILLE DE ZONAGE**

Modifier la grille de zonage en intégrant la zone 57 à la zone 62 et retirer « vente au détail dans un bâtiment commercial ».

Article 4 **PLAN DE ZONAGE**

Modifier le plan de zonage numéro 2 en enlevant la zone 57.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-12-150

AJUSTEMENT DU PRIX AU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que suite à la mise en place de la collecte des matières compostables, nous avons augmenté le nombre de collecte annuelle des matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise Gaudreau Environnement pour la fin de l'année 2013 et pour l'année 2014. Le coût supplémentaire pour l'année 2013 est de 3 424,24 \$ et de 12 327,27 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – LEYLA-ÉLISE COUTURE

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à Leyla-Élise Couture pour avoir été nommée « athlète féminine de niveau national » lors du gala mérites de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent. Leyla-Élise performe en escrime.

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31-12-2012

Le maire monsieur Francis St-Pierre fait un bref historique sur la situation financière pour l'année financière de la Municipalité au 31 décembre 2012.

CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 245, RUE DE LA GARE

Monsieur Alain Lapierre présente la demande de dérogation mineure concernant le 245, rue de la Gare. Monsieur Lapierre demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

DÉROGATION MINEURE – 245, RUE DE LA GARE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général